

Conditions de recrutement

- ▶ Un contrat à durée indéterminée de droit public à temps plein
- ▶ Une reprise intégrale d'ancienneté des services effectifs de médecin depuis l'inscription à l'Ordre des médecins
- ▶ Une formation professionnelle initiale et continue, régionale et nationale

Candidatures

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être adressées à :



Direction générale du travail

Docteur Patricia Maladry
Chef du service de l'inspection
médicale du travail

dgt.imtmo@travail.gouv.fr



Direction générale du travail

Inspection médicale du travail
Docteur Patricia Maladry
39-43 quai André Citroën
75902 Paris cedex 15

Pour plus d'info

travail-emploi.gouv.fr/medecin-inspecteur-travail



Le ministère du Travail recrute

28 Médecins Inspecteurs du Travail

qualifiés en médecine
du travail



Missions du Médecin Inspecteur du Travail

Au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DI(R)ECCTE) et au cœur de la vie en entreprise, le médecin inspecteur du travail participe à :

- l'application de la réglementation relative à la santé et sécurité au travail, à la veille et à l'alerte sanitaires ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique publique de santé au travail ;
- l'analyse et au suivi des évolutions réglementaires.

Le médecin inspecteur du travail développe, par ailleurs, les coopérations avec les institutions médicales et de la santé publique.

Il travaille en réseau avec le médecin chef du service de l'inspection médicale du travail au niveau national, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les responsables des pôles de la DI(R)ECCTE — et plus particulièrement le responsable du pôle travail —, ainsi qu'avec l'équipe pluridisciplinaire régionale, et plus largement avec le système d'inspection du travail.

Répartition des postes

